



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe  
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

Madame Edith Cresson  
Membre de la Commission européenne  
BREY 09/58  
rue de la Loi, 200  
B-1049 BRUXELLES

*DFH/SR/ne/11.06/1*

*Le 10 mars 1999*

Madame le Commissaire,

**Conc.: Proposition de la DG XI ayant trait aux Directives "Ozone" et "Plafonds nationaux d'émissions"**

L'industrie européenne est extrêmement préoccupée par les propositions actuelles de la DG XI concernant les directives "Ozone" et "Plafonds nationaux d'émissions". Elle souhaite attirer votre attention sur les points suivants.

La proposition "Plafonds nationaux d'émissions" fixe des normes d'émissions pour quatre polluants qui impliqueraient une série de mesures qui va bien au-delà des engagements ambitieux récemment pris pour améliorer la qualité de l'air ambiant. **La DG XI estime que le coût total de ces engagements s'élève à 65,5 milliards d'euros par an pendant une période de plus de dix ans, mais ne prévoit aucun impact sur la compétitivité de l'industrie européenne.**

Les engagements législatifs actuels, qui sont rassemblés sous la dénomination "Scénario de référence", incluent la directive "Auto/oil", la directive relative à la réduction des émissions de COV, ainsi que les révisions des directives "Grandes installations de combustion" et "Soufre des fiouls". L'application du scénario de référence entraînera des améliorations très importantes en matière de protection de l'air. Au voisinage de 2010, elle devrait permettre à l'Union européenne d'atteindre la future norme américaine de qualité de l'air fixée pour l'ozone à 160 µg/m<sup>3</sup> (moyenne sur 8 heures). **L'industrie européenne s'est pleinement engagée dans la mise en oeuvre de ce scénario de référence pour un coût de 58 milliards d'euros par an, et ce pendant une période de dix ans.**

La proposition de la DG XI implique une dépense additionnelle de 7,5 milliards d'euros par an pendant une période de 10 ans tout en n'apportant que des améliorations marginales en matière de protection de l'environnement. De plus, ces améliorations sont des estimations résultant de travaux de modélisation dont on sait qu'ils sont peu fiables. Une dépense de 7,5 milliards d'euros par an ne saurait être engagée maintenant pour une longue période sur une base aussi incertaine. **L'industrie européenne estime qu'il serait tout à fait inapproprié d'arrêter pour le moment des plafonds nationaux d'émissions au-delà de ceux définis par le scénario de référence avant que ne soient obtenus les résultats escomptés.**

L'industrie exprime également ses plus vives réserves vis-à-vis de l'analyse coûts-bénéfices présentée dans la proposition de la DG XI. Il est par ailleurs établi que les coûts varient très fortement d'un Etat membre à un autre. A titre d'exemple, l'Allemagne, la France et la Belgique devront prendre des mesures extrêmement coûteuses, alors que d'autres Etats membres n'engageront que des dépenses additionnelles relativement modestes.

**Toute disparité majeure entre l'Union européenne et les autres zones économiques mondiales risque d'entraîner un désavantage compétitif pour l'industrie européenne.** Alors que les Etats-Unis ont adopté des mesures de réduction des émissions d'ozone visant à atteindre un objectif de 160 µg/m<sup>3</sup>, la DG XI propose un objectif de 120 µg/m<sup>3</sup>.

L'industrie européenne, à l'instar de grands Etats membres, se prononce en faveur d'une approche en deux étapes et recommande, par conséquent, à la Commission de: consolider les progrès résultant des mesures déjà adoptées en réalisant le scénario de référence (il permettra d'atteindre l'objectif ozone de 160 µg/m<sup>3</sup> avec un faible nombre de dépassements), fixant les plafonds nationaux d'émissions en conséquence; répondre aux nombreuses interrogations concernant la modélisation elle-même et apporter les améliorations aux données d'entrée avant de proposer toute réglementation supplémentaire.

Une lettre similaire est également envoyée au président Santer et aux autres membres de la Commission européenne.

Je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

*(original signé par)*

Dirk F. Hudig  
Secrétaire général